

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

AVIS n° 2024/07/08-7

**Cadrage Aix-Marseille Université sur l'accès des étudiants aux espaces de recherche
pour des activités pédagogiques encadrées**

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 8 juillet 2024, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L613-1,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n° 2019/07/16-09 CA du Conseil d'administration relative au schéma directeur de l'offre de formation favorisant le lien formation-recherche.

Considérant que l'établissement souhaite encourager l'immersion et l'acculturation de ses étudiants à la recherche, hors stages, en leur facilitant l'accès à des espaces de recherche, dont Aix-Marseille Université est l'hébergeur, dans le cadre d'activités pédagogique encadrées,

Après examen,

Article 1^{er} :

REND UN AVIS FAVORABLE au cadrage relatif à l'accès étudiant aux espaces de recherche pour les activités pédagogiques encadrées à Aix-Marseille Université, à compter de l'année universitaire 2024/2025.

Article 2 :

REND UN AVIS FAVORABLE au formulaire de suivi intitulé « activité lien formation-recherche ».

Ces avis sont rendus à l'unanimité

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Présents et représentés : 31

Fait à Marseille, le 8 juillet 2024

Pour le Président, et par délégation,
la Vice-présidente formation
Sophie de CACQUERAY

